

Commission : Discipline

Date : 09 octobre 2025

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	04 10 25	FC CONFOLENTAIS	4 matchs de suspension	Art 3 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	60€
D1	05 10 25	US LESSAC	2 matchs de suspension	Art 2 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	41€
D1	05 10 25	CO LA COURONNE	2 matchs de suspension	Art 5 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	41€
D1	05 10 25	CS ANGOULEME LEROY	1 match de suspension	Art 1.2 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	35€
D2	04 10 25	ES CHAMPNIERS	10 matchs de suspension dont 3 avec sursis	Art 13.1 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	160€
D2	04 10 25	GSFP GOND PONTOUVRE	1 match de suspension	Art 1.2 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	35€

JURIDICTIONS

D2	05 10 25	AS ST YRIEX 16	1 match de suspension	Art 1.2 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	35€
D2	05 10 25	ES LINARS	3 matchs de suspension	Art 3 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	55€
D2	05 10 25	AS ANGOULEME BEL AIR	4 matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art 8 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	41€
D2	05 10 25	AS PUYMOYEN	2 matchs de suspension	Art 4 du barème disciplinaire	Dirigeant	06 10 25	41€
D2	04 10 25	AS MERPINS	4 matchs de suspension	Art 6 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	60€
D3	04 10 25	CF CROUIN	3 matchs de suspension	Art 3 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	55€
D3	04 10 25	FC SUD CHARENTE	2 matchs de suspension	Art 5 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	41€
D3	05 10 25	STADE RUFFECOIS	6 matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art 5 et 6 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	60€
D3	05 10 25	US BOUEX	1 match de suspension	Art 1.2 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	35€

JURIDICTIONS

D3	05 10 25	US BOUEX	1 match de suspension	Art 4 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	35€
D3	05 10 25	ES MORNAC	1 match de suspension	Art 1.2 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	35€
D3	04 10 25	FC ST CYBARDEAUX	3 matchs de suspension	Art 3 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	55€
D4	04 10 25	ES MORNAC	2 matchs de suspension	Art 5 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	41€
D4	04 10 25	EFC VILLEFAGNAN	2 matchs de suspension dont 1 avec sursis	Art 1.2 et 4 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	35€
D4	05 10 25	AS CLAIX	5 matchs de suspension	Art 10 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	90€
D4	05 10 25	AS SALLES D'ANGLES	2 matchs de suspension	Art 5 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	41€
D4	05 10 25	US CHANTILLAC	7 matchs de suspension	Art 13.1 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	160€
D4	05 10 25	AS SALLES D'ANGLES	7 matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art 13.1 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	90€

JURIDICTIONS

SAISON 2025-2026
RELEVÉ DES SANCTIONS

N°4 DU 09 10 2025

D4	05 10 25	MANSLE COQS ROUGES	1 match de suspension	Art 4.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	06 10 25	35€
D4	05 10 25	LA GENTE	4 matchs de suspension	Art 6 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	60€
D4	05 10 25	ES ELAN CHARENTAIS	1 match de suspension	Art 1.2 du barème disciplinaire	Joueur	06 10 25	35€

Lien vers le [Règlement Disciplinaire](#) et le [Barème Disciplinaire](#) en vigueur.

Le Président : Marcel Buisson

Le Secrétaire : Didier Aubin

Didier Aubin